

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (L.181-10-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Vaux-Coulommès II » regroupant dix aérogénérateurs et quatre postes de livraison situé sur le territoire des communes de Coulommès-et-Marquény et de Vaux-Champagne présentée par la société Parc Eolien Vaux Coulommès II (groupe AnAvelBraz) (siège social : 3 rue de l'Arrivée Paris (75015))

En application des dispositions du Code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 3 mois du **lundi 15 juin 2026 au mardi 15 septembre 2026 inclus**.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Pendant la durée de la consultation du public parallélisée, le dossier, soumis à évaluation environnementale, se rapportant à l'objet de la consultation du public, ainsi que son étude d'impact, est consultable :

- sur le site internet dédié à cette consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7380/>

- sur le site internet des services de l'État <https://www.ardennes.gouv.fr/> onglet : Actions de l'Etat / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur demande de mise en consultation sur support papier, présentée sur place, à la préfecture ou l'une des sous-préfectures du département des Ardennes. La demande est présentée au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, les documents sont mis à disposition du demandeur aux lieu et heure qui lui sont indiqués au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de la consultation du public parallélisée (mardi 15 septembre 2026 à 17h00), formuler ses observations et proposition :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : consultation-du-public-7380@registre-dematerialise.fr

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mme la présidente Vaux-Coulommès II - mairie - 12 Rue Haute - 08130 Vaux-Champagne.

- les commissaires-enquêteurs se tiendront à la disposition du public notamment pour recevoir ses observations et propositions, à la mairie de Vaux-Champagne le 08 juillet 2026 de 18h00 à 19h00 et à la mairie de Coulommès-et-Marquény le 18 août 2026 de 18h00 à 19h00.

Deux réunions publiques sont organisées par Mme Véronique BRACONNIER, présidente de la commission d'enquête, assistée de M. Frédéric PIERROT et de M. Michel NEVEUX, commissaires-enquêteurs titulaires, en présence du maître d'ouvrage :

réunion d'ouverture	réunion de clôture
19 juin 2026 de 18h00 à 20h00	11 septembre 2026 de 18h00 à 20h00
salle des fêtes, 12 rue Haute à Vaux-Champagne (08130)	salle des fêtes, 12 rue Haute à Vaux-Champagne (08130)

Les avis recueillis par l'administration sur la demande ou l'indication d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis sont mis à la disposition du public sans délai au fur et à mesure de leur émission sur la page dédiée de la plateforme du registre dématérialisé.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur la même page.

Les observations et propositions du public adressées par voie postale ou par tout autre moyen que par voie électronique, sont consignées par le commissaire enquêteur sur la même page.

Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne ainsi qu'aux observations et aux propositions du public sont transmises et publiées dans les mêmes conditions, y compris lorsque ces réponses ont été formulées lors d'une réunion publique.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus public sur le site internet spécialement dédié à la consultation du public, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Florian CLERBOUT personne responsable du projet à l'adresse suivante : 3 rue de l'Arrivée 75015 Paris ou par courriel à : florian.clerbout@anavelbraz.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP 60002 – 08005 Charleville-Mézières.

A Charleville-Mézières le 20 mai 2026

le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,
pour le secrétaire général absent,
la sous-préfète de Sedan,

Astrid HUBERT-ALVES DE SOUSA